



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Caisses

Question écrite n° 39314

Texte de la question

M Gautier Audinot appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation des retraites civils et militaires, dont le nombre dépasse le chiffre de douze millions. Il lui demande donc s'il ne serait pas souhaitable que des retraites puissent siéger dans les conseils d'administration des caisses maladie et vieillesse de la sécurité sociale, ainsi que dans les conseils d'administration des caisses de retraites complémentaires. Dans l'affirmative, ne serait-il pas opportun que leurs représentants soient élus par le collège des retraites sur des listes présentées par leurs associations reconnues représentatives ? Il le remercie de bien vouloir lui donner son avis sur le sujet précité.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39314

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1596